

Qu'est-ce qu'une filière de soins dans le cadre des GHT ?

Par Malik ALBERT, Directeur d'établissement de santé privé, Groupe Saint George, Nice ; Enseignant à l'Université de Nice

La mise en œuvre des Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT) est probablement l'une des réformes les plus restructurantes de [la loi de modernisation de notre système de santé n° 2016-41 du 26 janvier 2016](#), afin de renforcer la coopération entre hôpitaux publics.

L'élaboration du [projet médical partagé](#), véritable socle du GHT, doit être considéré comme une opportunité pour consolider l'offre de soins hospitalière publique dans chaque territoire, en améliorant son organisation pour la rendre plus accessible. Il repose sur une **analyse détaillée des besoins pour faire évoluer l'offre au sein de chaque site et identifier les ressources à développer ou mutualiser.**

Une filière de soins représente la trajectoire de soins empruntée par le patient pour la prise en charge d'une pathologie donnée, impliquant une organisation cohérente et graduée des soins autour de multiples acteurs et établissements de santé.

Les GHT ont pour ambition de construire leur projet médical partagé autour de filières de soins représentant les **principaux enjeux de développement d'activités** (filiales chirurgies, oncologie, maladies chroniques, pathologies du vieillissement, urgences, mère-enfant...) **pour améliorer la part de marché des établissements publics au sein du territoire**, en proposant une **prise en charge adaptée aux besoins de la personne** tant sur le plan de l'éducation à la santé, de la prévention, du diagnostic que des soins.

Sur de nombreux territoires, en effet, l'offre publique de soins souffre souvent d'un manque de visibilité et de lisibilité, en raison notamment d'une **multiplicité d'acteurs publics sans lien de coordination entre eux.**

En conséquence, le projet médical du GHT peut avoir comme action prioritaire pour des filières situées dans un **environnement médical concurrentiel, en oncologie** ou pour la prise en charge des **pathologies cardio-vasculaires**, de créer un **portail d'entrée dédié pour permettre aux patients et aux professionnels de santé d'identifier la filière publique et l'offre disponible sur le territoire.**

Sur des **filiales de soins chirurgicales**, il peut apparaître nécessaire de mieux décrire qui fait quoi au sein des établissements membres du GHT, en **distinguant les activités de proximité, de recours et référence** et en **identifiant des filiales d'aval en soins de suite** pour éviter la fuite des patients sur d'autres structures hors GHT.

Ainsi, l'identification de filiales de soins dans le projet médical du GHT a pour ambition d'offrir une **meilleure visibilité de l'offre publique, en facilitant l'adressage des patients par les médecins de ville vers les hôpitaux du GHT, les liens ville-hôpital et donc le décroisement et la fluidification des parcours patients au sein des établissements.**